



PRÉFECTURE DES LANDES
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

* * *

**ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE VISANT À DÉCLARER
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL LES TRAVAUX DE RESTAURATION
ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN VERSANT DU COURANT
DE SAINTE-EULALIE-EN-BORN
SUR LES COMMUNES DE SAINTE-EULALIE-EN-BORN ET DE
MIMIZAN**

**Demandeur: SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DES
LACS DU BORN (SMBVLB)**

Représenté par M. Jean-Marc BILLAC

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte durant **30 jours** consécutifs du **vendredi 24 mars 2017 au samedi 22 avril 2017 inclus** dans les mairies de Sainte-Eulalie-en-Born, siège de l'enquête publique et Mimizan.

Le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté de déclaration d'intérêt général concernant les travaux de restauration et de mise en valeur du bassin versant du courant de Sainte-Eulalie-en-Born dans les communes de Sainte-Eulalie-en-Born et Mimizan.

M. VIGNOLLES Jean-Marie, officier de gendarmerie à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête, en mairie de Sainte-Eulalie-en-Born, siège de l'enquête publique et Mimizan aux jours et heures habituels d'ouverture au public et inscrire sur les registres ouverts à cet effet toute(s) observation(s) qu'elle jugera utile.

- Mairie de Sainte-Eulalie-en-Born : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- Mairie de Mimizan : du lundi au jeudi de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Le dossier sera par ailleurs consultable sur le site internet de la préfecture : <http://www.landes.gouv.fr/enquetes-publiques-r337.html> .

Les observations relatives au projet pourront être envoyées avant la clôture de l'enquête, soit par courrier à la Mairie de Sainte-Eulalie-en-Born (81 rue du Lavoir – 40200 Sainte-Eulalie-en-Born) à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, soit par courriel à l'adresse suivante : mairie.sainteulalieenborn@wanadoo.fr.

Les courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête dès réception et tenus à la disposition du public. Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public, en libre accès et gratuitement pour consulter le dossier aux jours et heures habituelles d'ouverture du public à la mairie de Sainte-Eulalie-en-Born.

M.VIGNOLLES Jean-Marie, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

Mairie de Sainte-Eulalie-en-Born les :

- vendredi 24 mars 2017 : de 09h00 à 12h00
- vendredi 07 avril 2017 : de 09h00 à 12h00
- samedi 22 avril 2017 : de 09h00 à 12h00

Mairie de Mimizan les :

- samedi 01 avril 2017 : de 09h00 à 12h00
- vendredi 14 avril 2017 : de 14h00 à 17h00

Toute information portant sur ladite demande pourra être sollicitée auprès du maître d'ouvrage du projet de travaux Syndicat Mixte du Bassin Versant des Lacs du Born, 136 rue Jules Ferry, 40160 Parentis-en-Born.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique dans les mairies de Sainte-Eulalie-en-Born et Mimizan et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes – service police de l'eau et milieux aquatiques ainsi que sur le site internet de la Préfecture des Landes.

LE PREFET